## **DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ** (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 12/04/2023 Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID: 044-214400756-20230406-31\_2023-DE

Nombre de conseillers
en exercice14
présents9
votants11

L'an deux mil vingt-trois, le SIX AVRIL à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 31 mars 2023

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RAIMBAUD Nelly

PRÉSENTS:

LALLOUÉ Jean-Marc

PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric

CHIRADE Brigitte

GRIMAUD Sylvie

**HUGRON** Dominique

MARTIN Yves

RAIMBAUD Nelly

ABSENTS EXCUSÉS: DUMARCHÉ Jérémy donne pouvoir à LALLOUE Jean-Marc; HAMON Sylvain donne pouvoir à LE

RIOTTE Sandrine

**BOULER** Cédric

<u>ABSENTS NON EXCUSÉS : GUILLEMOT Tatiana</u>; BOMMÉ Jean-Paul; DUTERTRE Thomas

## **OBJET:**

31/2023 VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS - ANNÉE 20	23
---	----

Le Conseil Municipal valide les budgets primitifs 2023 qui s'équilibrent en dépenses et recettes à :

	Fonctionnement	Investissement
Budget principal Commune	1 958 138,87 €	1 022 222,88 €
Budget annexe Assainissement	96 367,48 €	163 511,59 €
Budget annexe Ile du Don	5 916,08 €	40 691,18 €
Budget annexe Lotissement	689 328,30 €	509 328,30 €

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,

Jean-Marc LALLOUÉ